Image not found or type unknown

Vente indivision durant succession

Par **MnMs**, le **25/11/2016** à **15:21**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a quelques mois alors qu'il devait vendre un bien immobilier dont l'argent devait revenir à lui et ma mère.

Mes parents s'étaient fait une donation entre époux et ma mère a opté comme mode de successions pour 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit.

Ce bien s'est trouvé en indivision entre elle, moi et mon frère. Le notaire nous a demandé notre accord pour le vendre ce que nous avons accepté sans trop poser de questions.

Après réflexion, j'ai regardé ce qu'impliquait ce mode de succession et j'en ai conclu que moi et mon frère devions toucher une part sur cette vente. Le notaire et m'a mère ne nous ont rien dit à ce sujet et j'étais gênée de poser la question compte-tenu des circonstances.

Je voulais donc savoir si en effet nous avons droit à quelque chose et, dans ce cas si c'est normal qu'on ne nous ait rien dit et qu'un mois après la vente, nous n'ayons pas touché d'argent.

Merci par avance!

Par **MnMs**, le **26/11/2016** à **12:15**

Personne pour me renseigner?

:(

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés